

Janvier
2018

BULLETIN TECHNIQUE

Légumes Bio



tech & bio



BONNE ANNEE 2018

CONSEIL DE SAISON

La pluviométrie est importante. En plein champ, il est inutile de prévoir des implantations, interventions diverses dans les parcelles. Il faut attendre un **ressuyage des sols**.

Au niveau des tunnels les remarques seront identiques (implantations - interventions) à celles du plein champ surtout si ceux - ci sont en conditions de sols saturés en eau.

Ne pas hésiter à aérer les tunnels en journée afin de diminuer l'hygrométrie. Avant toute irrigation pour des légumes feuilles type salades, épinards et mâche vérifier l'humidité du sol sous le paillage jusqu'à

10 cm. De même pour les légumes racines type betterave et carotte. L'excès d'eau est très néfaste.

Le manque de luminosité est également néfaste pour les cultures et favorise le développement de champignons pathogènes : mildiou, etc.

Contacts

DISPOSITIFS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

Un appel à projet pour la mesure 413 - investissements spécifiques agro - environnementaux est en cours jusqu'au 15 mars et sera suivi d'un autre AAP jusqu'au 14 juin.

Un AAP pour la mesure 412 investissement dans les exploitations engagées dans une filière de qualité (AB) débutera le 2 février jusqu'en mars suivi d'un autre AAP jusqu'au 15 juin. Si vous avez des projets, contactez votre conseiller.

Chambre d'Agriculture 82
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

Chambre d'Agriculture 47*
Cécile Delamarre Port. : 06.08.22.99.14

Chambre d'Agriculture 31
Laurence Espagnacq Port. : 06.74.05.27.49

Chambre d'Agriculture 81
Chrystel Lacz Tél. : 05 63 48 83 83

Chambre d'Agriculture 65
Thierry Massias Port. : 06.07.70.61.58

Information nouvelle homologation

L'amylo - X est un produit préventif contre sclérotinioses, oïdium, pourriture grise autorisé sur de nombreuses cultures : salade, fraisier, courgettes, aubergine, tomate, etc.

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale / Ha	DAR	Observations	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clf Tox	Phrases de risques
Amylo-X	Bacillus amyloliquefaciens ssp. platarum strain D747	1,5 à 2,5 kh /ha	3	Fractionner de préférence. : 1,25 kg/ha en 2 passages espacés de 7 j. Bien mouiller Appliquer 3 à 4 j après plantation. Attention antagoniste du Contans et du cuivre.	8	5	Certis	SC	CF. étiquette

TECHNIQUE D'OCCULTATION POUR MAÎTRISER L'ENHERBEMENT

Cette technique consiste à couvrir le sol préparé avec un film opaque (bâche d'ensilage par exemple), perméable (type toile hors sol) ou non, avant la mise en culture. Les graines d'adventices placées en conditions humides et sous l'influence du rayonnement solaire (augmentation de la température) lèvent puis périssent en l'absence de lumière. La durée de couverture est variable selon la saison, les conditions climatiques et le type de sol. Soit 4 à 8 semaines en général (plus si couverture hivernale).

Il est important de maintenir le sol humide sous la bâche. La reprise du sol ne se fera que sur les premiers centimètres (4 à 5 cm pas plus). On peut compléter avec 1 voire 2 faux semis.

Cette technique peut aussi bien s'appliquer en plein champ que sous abris.



Photo T.MASSIAS (CA 65).

POMME DE TERRE

➤ Préparation des plants :

- ⇒ En primeurs la technique de pré germination sera non négligeable pour obtenir des germes courts, trapus et vigoureux pour un démarrage rapide de la culture. Les plants seront étalés sur des clayettes dans un local aéré, à l'abri du gel et avec une bonne lumière (on pourra compléter cette dernière avec des néons). La température sera comprise entre 12 et 15 °c. Par contre des planteuses à courroies seront privilégiées afin d'éviter la « casse » des germes.
- ⇒ Vérifier la qualité des semences en les lavant et en faisant des coupes longitudinales. Eliminer les plants douteux.
- ⇒ Pour des plantations plus tardives, préférez le stade « point blanc » pour la plantation. Les plants seront sortis du frigo quelques jours avant de sorte d'avoir une température du plant = 12 ° c. Proscrire une plantation de plants froids (< 10 °c) et humides.

On choisira des plants certifiés AB.

Le choix du calibre est aussi important :

- ⇒ Plus le calibre est petit, plus on aura des tubercules plus gros à la récolte mais en moins grande quantité. Cependant on gagnera en précocité mais également en sensibilité aux conditions climatiques.
- ⇒ A l'inverse, plus le calibre est gros, plus nous aurons de tubercules mais de plus petite taille. Le rendement restera néanmoins supérieur avec une moindre sensibilité aux conditions climatiques.

➤ Densité de plantation :

Ecartement des plants sur la ligne (en cm) en fonction de l'écartement entre les rangs

Densité en plant/ha	70 cm	75 cm	80cm
30000	48	44	42
35000	41	38	36
40000	36	33	31
45000	32	30	28
50000	28	27	25
55000	26	24	23
60000	24	22	21

➤ Implantation :

- Eviter les plantations trop profondes.
- Ne pas hésiter à retarder les plantations si sols froids (< 11 ° C) et non ressuyé.
- Si petits calibres de plants (28 / 35 mm) préférer des plantations tardives.
- Pour des plants pré-germés éviter l'égermage à la plantation.
- L'écartement entre rangs peut varier entre 75 et 80 cm selon le type de matériel.
- Le nombre de plants sur le rang variera en fonction de la densité choisie soit entre 3 et 5 plants par mètre linéaire.
- On plantera les tubercules à une profondeur de 4-5 cm, un peu moins pour les pommes de terre primeurs. En bonnes terres et dans des conditions suffisamment humides, un peuplement de 180 à 220 000 tiges/ha doit être atteint. Dans des terres peu profondes et plus sèches, ou si l'on désire une plus grande proportion de gros tubercules, un peuplement de 150 à 180 000 tiges/ha est suffisant.

➤ Variétés : cf. Guide variétal 2017

ASPERGES

Plantation des asperges :

Les plantations peuvent se réaliser dès que le sol atteint une température de 10-12°C. La meilleure période de plantation se situe entre le 10 mars et le 15 avril. La profondeur de plantation ne devra pas dépasser 20/25 cm.

La bonne densité :

Les résultats d'essais démontrent qu'une densité de plantation optimale, se situe entre 15000 et 25000 griffes/ha en culture conventionnelle. Elles sont actuellement pratiquement doublées par la plantation de doubles rangs sur chaque butte en AB. La densité variera en fonction de la productivité espérée et du calibre des variétés. L'écartement optimum entre rangs est de 3 mètres (+ ou - 10%).

Pour une plantation réussie

La phase de préparation et de plantation représente à elles seules les 3/4 du potentiel de l'aspergeraie. Il est donc essentiel d'assurer les meilleurs soins à ce moment-là.

Choisir sa parcelle

L'asperge s'adapte à tous les types de sols. Toutefois, les sols sableux (> 80 % de sable) présentent l'avantage de pouvoir être travaillés facilement pour la formation des buttes, de se réchauffer rapidement (précocité) et de caractériser l'asperge par sa douceur.

Cependant, au moins quatre critères doivent être pris en compte dans le choix du terrain en vue d'une plantation :

- 1- le niveau de la nappe phréatique et les horizons imperméables s'ils sont présents, ils devront être à plus de 50 cm de profondeur
- 2- Aucune adventice, absence d'espèces vivaces : sinon destruction
- 3- Evitez certains précédents 10 ans de délai minimum entre 2 cultures d'asperges Eliminez les parcelles présentant des symptômes de rhyzoctone violet (visibles sur précédents carottes, pomme de terre et légumineuses)

Le sol se prépare à l'avance

L'asperge est une plante pérenne dont la culture est mise en place pour une durée d'au moins 10 ans.

La préparation du sol avant plantation doit permettre une bonne installation de l'aspergeraie et un développement maximum du système racinaire.

1- Evitez l'axphyxie racinaire

L'asperge supporte très mal les sols asphyxiants. C'est pourquoi il est nécessaire d'évaluer la profondeur de la nappe phréatique et des horizons imperméables (alios -grès typiques des Landes-, argile). S'ils sont présents à moins de 60 cm de profondeur, alors il faudra réaliser des fossés de ceinture, drainer les zones humides, voire drainer toute la parcelle.

2- Mesurer la fertilité du sol et apporter de la matière organique

L'asperge valorise très bien les apports de matières organiques et préfère les sols riches. Analyse de sol (MO, PH, éléments minéraux), apport de matières organiques compostées : au minimum 50 tonnes/ha de fumier de ferme composté (à adapter selon la situation de la parcelle vis-à-vis de la directive nitrate)

Préférez les précédentes prairies.

PH compris entre 6 et 6.8. S'il est inférieur, prévoir un chaulage.

3 - Décompacter et labourer

Un décompactage (50/60 cm) réalisé dans de bonnes conditions (terre sèche), suivi d'un labour profond (40 à 50 cm) permettra un meilleur drainage et une prospection racinaire plus importante.

Source : guide itinéraire technique asperge du Blayais par Gilles Leveque .

EPINARD - RADIS

Les hygrométries sous abris très élevées sont favorables à l'apparition du mildiou. Cette maladie provoque des tâches jaunes à la face supérieure de la feuille avec un feutrage violacé à la face inférieure. Aérer les tunnels. Soyez très vigilant à l'humidité dans le sol avant d'arroser pour éviter les excès. La gestion de l'irrigation ainsi que de l'aération suffit très souvent à maîtriser le mildiou.



CHOUX

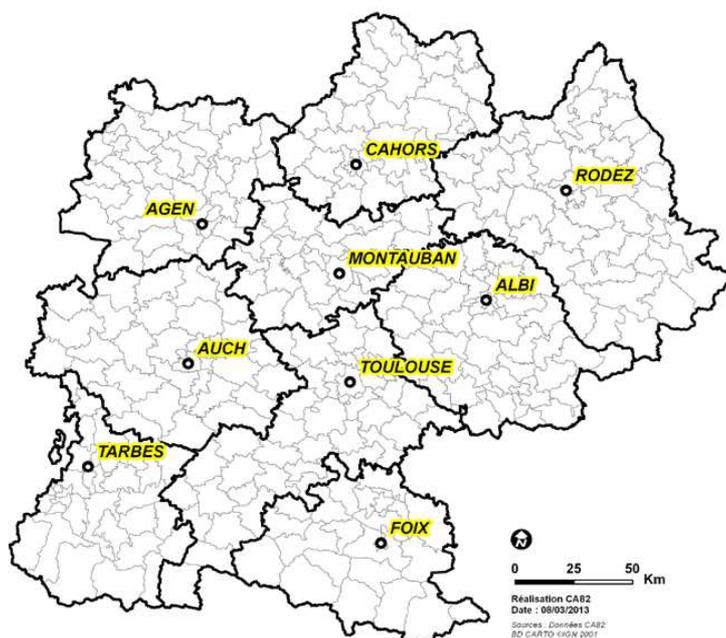
Les choux pommés ou frisés arrivés à maturité doivent être récoltés au fur et à mesure. Une sur maturité sensibilise les plantes aux attaques de champignons du type mycosphaerella, alternaria ou phytophthora brassicae. Les résidus de cultures doivent être sortis du champ et détruits afin de ne pas servir de réservoir de maladies.

PUCERONS

Souvent très présent au printemps. Le feuillage des plantes prend un aspect crispé pour certaines espèces (blette, épinard...) et sa croissance est ralentie voire dans certains cas complètement stoppée. Très souvent les plantes riches en nitrates du fait de la fertilisation ou des reliquats important ou forte minéralisation à l'automne, favorisent ce phénomène car les plantes ont plus d'appétences. Le parasitisme n'est pas suffisant à cette époque-là compte tenu des températures faibles ainsi que les prédateurs. Si trop de populations ne pas hésiter à enlever et détruire les feuilles. Positionner des panneaux jaunes englués afin d'observer si présence d'individus ailés.

PROLONGATION DU CREDIT D'IMPOT BIO

L'Assemblée Nationale a voté jeudi 16 novembre le prolongement du crédit d'impôt bio pour 3 ans, c'est-à-dire pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Il reste accessible aux entreprises agricoles dont au moins 40% des recettes proviennent d'activités relevant du mode de production biologique au sens de la réglementation européenne. Son montant est relevé à 3500 €. Le plafond actuel du cumul du crédit d'impôt avec les aides CAB et MAB reste par contre inchangé, soit 4 000 € par an.



Ce bulletin s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers légumes de Midi – Pyrénées et du Lot et Garonne ainsi que sur les bilans des BSV maraîchage bilan, ail n°1, bilan ail et melon bilan. Lorsque des méthodes alternatives sont utilisables, elles sont reprises dans les bulletins. En outre chaque destinataire du bulletin a reçu le « Guides des mesures alternatives et prophylactiques en cultures légumières en Midi – Pyrénées, 2014 »

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation de la FRAB.

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :

- La DRAAF : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal-BSV>,

- La CRA Occitanie : www.occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement

/ecophyto/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-midi-pyrenees/

N'hésitez pas à les consulter.



«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraîchage/horticulture de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 47 55 96 - laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr»

32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»



Avec la participation financière de :



«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»

Directeur de la publication : Yvon Parayre, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.
Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

OPE COS ENR 22 version du 01/01/15